

Puis pas tout dire, sans doute, mais, lorsque nous aimons notre pays, il n'a fait pas trop grandement non plus d'en sonder les plumes. J'arrive à la 5^e cause.

5^e CAUSE. — La diminution de l'influence salutaire de l'Eglise sur la famille, le mariage, et par là l'affaiblissement de la grande loi du devoir.

C'est là, en définitive, la vraie et unique cause, et les autres sont venues la fortifier.

Permettez-moi, Messieurs, d'élever vos pensées un peu plus haut; nous en avons besoin, à ce qu'il me semble, et la doctrine de l'Eglise nous reposera.

Rien n'est plus grand aux yeux de l'Eglise que l'institution du mariage, et, par le mariage, de la famille. Cette institution a été décretée, régée, ordonnée par la toute-puissance et la sagesse même du Créateur, car c'est comme une délégation de sa puissance créatrice. Ce que Dieu a uni, dit le Seigneur lui-même, que l'homme ne le sépare pas. Mais si le mariage, considéré en lui-même, est divin par son origine, le mariage chrétien élève les époux à une plus grande noblesse encore. Jésus-Christ en a voulu être directement l'auteur, et de plus il l'a élevé à la dignité de sacrement. Le mariage représente l'union sainte de Jésus-Christ avec son Eglise; union fédérante qui prépare sur la terre le nombré immense des enfants de Dieu qui doivent un jour former la patrie céleste. Quelle noblesse, quel amour fondé sur le respect de Dieu et de sa loi entre des époux baptisés et unis à Dieu par la charité!

Le mariage chrétien est la propriété de Jésus-Christ, et il l'a confié à son Eglise comme un dépôt sacré qu'elle n'a pas le droit d'altérer. Elle ne peut donc le céder au pouvoir civil. Elle seule a le devoir d'en maintenir les lois. Parmi ces lois, il en est plusieurs sur lesquelles elle n'a elle-même aucun droit, mais seulement le devoir absolu de les défendre, entre autres l'indissolubilité du lien conjugal et les lois qui concernent la fécondité.

Dès lors, Messieurs, il est facile de comprendre que les peuples qui sont soumis à Dieu et à son Eglise soient des peuples prospères, composés de familles fécondes, de générations viriles et nombreuses. C'est une des récompenses décernées par Dieu à la fidélité à sa loi : Je multiplierai ta postérité, dit Dieu à Abraham, comme les étoiles du ciel et l'océan de la mer.

Or, qu'a fait la Révolution? Elle a émancipé nos institutions de la religion et de Dieu, et, pour le mariage, elle l'a découronné de Jésus-Christ et de son Eglise. Elle a prétendu en faire une simple institution civile. Mais si la famille n'a plus de liens divins, mais si la loi de Jésus-Christ ne vient plus tout régir et tout dominer jusque dans le sanctuaire de la conscience, qu'arrivera-t-il? Au lieu des nobles dévouements du devoir, il n'y aura plus que les froids calculs du sensualisme et de l'intérêt, et on arrivera en pratique, et même en théorie, aux égoïstes et désolantes doctrines de Malthus et de Stuart Mill.

Nous pourrions encore, sans doute, indiquer d'autres causes secondaires de notre décadence physique: l'industrie rassemble dans la fabrique un grand nombre de jeunes filles qui trouveraient dans l'air des champs, les travaux de la campagne, l'exemple de la famille, d'autres éléments de moralité, de santé et de vie; — les armées permanentes très considérables, nécessité d'autrefois, cela est certain, par l'état actuel et abnormal de l'Europe, retiennent sous les drapeaux une grande partie de notre jeunesse, et dans un milieu peu moralisateur.

Mais c'en est assez, et nous ne pouvons avoir la prétention d'être complets dans un travail si succinct.

S III. — REMÈDES A OPPOSER.

Vous me demanderez maintenant, Messieurs, quels remèdes on peut apporter aux maux que nous venons d'indiquer et à la décadence nationale dont nous venons de présenter les symptômes.

Mon but n'est pas de chercher le remède spécial à chacune des causes particulières énumérées plus haut, ce serait un travail immense, confus, et ce n'est pas ce que vous attendez.

Nous arriverons à un résultat non-séculier, mais supérieur peut-être, parce qu'il est plus radical, en formulant une pensée qui, j'en suis sûr, est dans l'esprit de tous. Il vous a été facile de juger, en effet, que toutes les causes particulières que nous avons indiquées tiennent à une racine unique.

L'esprit de la Révolution, qui est un esprit de séparation de Dieu et de révolte contre lui, n'est pas nouveau dans le monde; nous le retrouvons à l'origine même de l'humanité. Je ne veux donc pas dire que les siècles passés n'en ont pas senti, tantôt plus, tantôt moins, les atteintes funestes; mais ce que je dis, c'est que depuis un siècle cet esprit a souillé sur la société d'une manière particulière et a produit une tempête qui a fait diviser le vaisseau social en le séparant de Dieu et de son Eglise. Cet esprit a imprégné toutes nos institutions, il a touché à tout, à la famille, aux successions, au mariage, à l'éducation, au développement du luxe, à la loi du devoir, qu'il éteint dans les arres en éloignant les hommes de Jésus-Christ, des courtes de ses enseignements. N'en doutons pas, voilà dans sa racine le mal de la France; cet esprit atteint même l'état physique et physiologique de notre race, qui va s'affaiblir.

Or, Messieurs, il est des maladies qui ont besoin, pour être guéries, de l'air naturel de l'atmosphère où s'est fortifiée la

jeunesse. Notre France est née de l'Eglise, qui l'appelle sa fille aimée; elle a été bénie sur ses genoux, nourrie du lait de sa doctrine. Après avoir été baptisée par saint Remi, elle a grandi et s'est développée dans l'atmosphère catholique.

Les doctrines de la Révolution l'ont conduite dans des contrés à éloignées et froides où elle perd ses forces; elle a besoin de revenir à un air plus chaud et plus pur. Voilà le remède. Ah! là, elle reprendra sa fécondité. Mais pour ramener ainsi dans l'atmosphère divine la France, notre mère, il faut une action respectueuse, forte, patiente de tous ses vrais enfants.

Il faut une étude nouvelle, sérieuse, de ses institutions au point de vue catholique, et à la lumière des enseignements de l'Eglise, les purifier de tous les éléments révolutionnaires qu'elles contiennent pour les ramener au soleil fortifiant de la vérité. Il y a déjà eu de grandes et nobles esprits mais ils ont besoin d'être généralisés. Pour arriver à ce but, Messieurs, j'énonce les vœux suivants, qui, d'ailleurs, ont été adoptés par votre commission d'économie charitale:

« Le premier, c'est qu'il se forme en France une grande école d'économie sociale vraiment catholique, et soumise sans réserve à tous les enseignements de l'Eglise et de la chaire de Pierre. Heureux, disait il y a quelques jours un grand évêque, ceux qui, à notre époque, où l'erreur et la vérité se mélangent, heureux ceux qui sont de l'Ecole de l'Eglise et ne s'enchaînent à aucune autre.

« Le second vœu, c'est que, pour aider à ce but, il y ait dans tous les comités catholiques, surtout dans les villes de Cour d'appel, une commission d'économie sociale catholique où toutes ces questions sont élaborées, et qu'on y réunisse tout ce que la France renferme de publicistes et de jurisconsultes catholiques. Déjà, peut-être, cela existe dans quelques lieux; au moins pourra-t-on imprimer une action plus forte et plus étendue.

Enfin, c'est que dans tous les congrès des Comités catholiques, soit à Paris, soit en province, il y ait à l'avenir une commission d'économie sociale où les divers points de nos institutions qui ne se rapportent pas aux travaux des autres commissions déjà instituées soient mis à l'étude. »

Il est écrit dans les Actes des Apôtres que saint Pierre et saint Jean, se rendant au Temple de Jérusalem, un infirmier assis devant la porte depuis des années, leur demanda l'aumône. Je n'ai ni argent, dit saint Pierre, mais ce que j'ai, je te donne, au nom de Jésus de Nazareth: lève-toi, et marche. L'infirmier fut guéri, et le peuple dans l'administration. Saint Pierre alors dit aux Juifs étonnés: Ce n'est pas nous qui avons fait cette merveille, c'est le nom de Jésus; car il n'y a pas d'autre nom sous le ciel en qui soit le salut. Messieurs, cet infirmier n'est-il pas aussi notre France, languissante et malade? Qu'elle tourne ses regards vers le successeur de Pierre, qui lui dira :

« O France bien-aimée, je n'ai ni or, ni argent, mais ce que j'ai, je te le donne: c'est la doctrine très pure de Jésus-Christ, dont je suis le dépositaire infalible; couronne-toi de nouveau du nom de Christ; sous son règne divin tu reprendras ta force; les nations t'environneront à nouveau de crainte, de respect et d'amour; les esclaves de tes nombreux enfants iront de nouveau porter la vie dans des colonies lointaines; mais, crois-le, France bien-aimée, le Christ ne te cédera à personne; ton seul remède, c'est donc que le Christ règne sur toi, car en lui est le salut. Non est in alio salus! »

Voici ce que nous lisons dans l'Univers du 1^{er} mai :

« Nous sommes condamnés. Ce résultat ne nous étonne point. Il nous reste à apprendre à nos électeurs que nous sommes condamnés à 4,000 fr. de dommages-intérêts, en outre à l'insertion, à nos frais, du jugement dans dijournaux, et aux dépens du procès.

La cause est d'avoir relevé le défi d'un marchand annonçant par affiche que son magasin n'était pas ouvert un certain dimanche parce qu'il y faisait faire ce jour-là des réparations.

Il résulterait de ce jugement qu'il est désormais permis à tout individu de braver les lois sur sa porte, d'afficher publiquement qu'il commet un délit, et que si quelque passant indiqué s'avise de relever le scandale, il aura à payer au délinquant 4,000 fr. de dommages-intérêts et le reste.

Pour l'honneur même de la cause, nous en appellerons à d'autres juges. »

Lettre de M. Philipart.

M. Philipart vient d'adresser la lettre suivante à Monseigneur le procureur de la République, à Paris.

« M. le Procureur de la République, — Je me récrée à vous, au nom des intérêts considérables que je présente, pour obtenir un prompt examen et une prompte justice. J'ai été dénoncé calomnieusement, et sur cette dénonciation une instruction s'est ouverte. La justice veut que la lumière se fasse: Je le veux autant qu'elle, — mon honneur et mon intérêt l'exigent. Je vous prie seulement d'ordonner que tout cela finisse vite.

Dès que j'ai connu la démonstration, je vous ai écrit pour vous donner toutes les explications désirables. L'accusation se résume en ce que j'aurais disposé illégalement de 14,000 obligations d'acheminé de fer d'Oriéans à Rouen.

M. le Président de la Chambre de commerce nous prie de rappeler aux intéressés que le bureau télégraphique de Roubaix reste ouvert jusqu'à mi-

-juin, à partir du 1^{er} mai, en correspondance avec les villes qui ont un service de nuit organisé.

— Le ministre de l'Intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante, relative à l'inventaire des richesses d'art de la France :

« Monsieur le préfet,

« Par une décision récente, M. le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts a chargé une commission de rédiger l'inventaire des richesses d'art de la France. Il a pensé qu'il serait possible de trouver dans les archives départementales un grand nombre de pièces de nature à faire connaître les origines, la provenance, le prix d'acquisition, les transmissions successives des objets d'art contenues dans les édifices de l'Etat, des départements et des communes.

« En conséquence, mon collègue exerce le désir que MM. les archivistes départementaux soient appelés à concourir à l'œuvre de la commission, et je me suis empressé d'adhérer à cette demande.

« La période révolutionnaire surtout a donné lieu à un grand nombre de procès-verbaux de saisie, d'estimation ou de vente, qui contiennent des indications précieuses pour l'inventaire dont il s'agit. Vous voudrez bien inviter M. l'archiviste à en dresser un inventaire spécial que vous me transmettriez.

« Si même les archives départementales contenaient quelque objet d'art, il en joindrait la description à ce catalogue. »

Hier après-midi, à quatre heures et demie, Son Eminence Mgr le cardinal de Soult, à la bénédiction et à la pose de la première pierre de l'externat de l'Ecole libre de Saint-Joseph. Une assistance nombreuse et très-choisie, au milieu de laquelle brillaient plus d'un uniforme d'officier supérieur de l'armée, avait tenu à encourager par sa présence les premiers pas de cette grande institution scolaire.

Nous avons remarqué dans l'assistance, M. le maire, M. le colonel de place, des membres de la magistrature, M. Pajot, député, et une foule de représentants des principales familles lilloises.

Un kiosque élégamment pavilloné protégeait un trône sur lequel le vénérable cardinal est venu prendre place à 4 heures et demie précises, salué par la fanfare guerrière des élèves de l'école de St-Joseph, sonnant aux champs et accompagnée des roulements des tambours.

Monseigneur a ouvert la séance par quelques paroles énergiques, saluant l'érection de cette école éminemment catholique et française; car il ne faut pas séparer, a-t-il dit, l'amour de la patrie de l'amour de la religion.

Ensuite, Son Eminence a bénit et placé la première pierre de l'édifice, laquelle lui a été présentée par R. P. Pillon, supérieur de l'Ecole de Saint-Joseph.

Après le chant d'un psaume, soutenu par les deux élèves de l'établissement, le R. P. Pillon a remercié Monseigneur d'avoir bien voulu accorder la faveur de sa bénédiction à l'œuvre naissante.

Il a remercié aussi les milliers de personnes qui avaient voulu témoigner de leur foi en assistant à cette religieuse cérémonie. Il a remercié également les magistrats et les bienfaiteurs connus et inconnus qui avaient rendu cette œuvre possible; c'est part ciper, a-t-il ajouté, à l'apostolat, que l'aider ceux qui s'y dévouent, et la bénédiction de Dieu ne peut manquer aux généreuses personnes qui y participent.

Dieu, jeunesse, patrie, belles-lettres et sciences, tel sera le développement de la république qui s'ouvrira à ce moment de gloire de Dieu!

Parmi les inscriptions qui ornent l'intérieur du monument léger destiné à abriter les autorités ecclésiastiques et civiles, nous avons remarqué celle-ci: *Ut patricia fiat forte civium genus*; pour qu'à la patrie soit donnée une forte race de citoyens. Nous croyons que celle devrait être toujours la devise inscrite au fronton de toute maison d'éducation.

Cette belle cérémonie a produit une impression profonde et durable sur tous ceux qui en ont été témoins.

(Mémorial)

Le Journal officiel a publié hier le programme d'un concours pour l'admission aux emplois d'élèves du service de santé militaire.

Le concours s'ouvrira à Lille, le 31 août 1875.

Nous trouvons dans le dernier numéro d'un journal spécial, *l'Epervier*, les renseignements suivants sur le sport colombophile:

« Pendant l'année 1874, il y a eu 1,348 concours, dont 1,229 en Belgique, où l'éducation du pigeon voyageur a le plus d'extension. Il a été couru 30,520 prix d'une valeur de 132,480 francs; 244,160 pigeons ont pris part à ces concours. On peut juger, par ce

nombre, de l'importance qu'a pris, dans nos villes, le sport colombophile.

— Deux causes importantes seront

plaidées, lundi, à Lille, devant le préfet conseil de guerre siégeant à la Citadelle, sous la présidence de M. Legay, lieutenant-colonel du 43^e régiment de ligne. La première concerne un lieutenant des mobilisés, nommé Funk, condamné à dix ans de détention à la suite de la campagne de 1870. Il sera défendu par M^e Testelin. La seconde affaire, beaucoup plus grave, intéressera M. Naillon, marchand de poisons à Capy (Somme), condamné à mort par contumace pendant la guerre pour intelligences avec l'ennemi.

Un accident très-grave s'est produit, rue de Paris, à Lille, vendredi, à 4 heures du soir. Le nommé Jean Kiffer, célibataire, âgé de 49 ans, et demeurant rue Saint-Sauveur, 28, a été renversé par la voiture de M. Vranken fils, frappé d'un coup de timon en pleine poitrine et blessé par les roues qui lui ont passé sur le corps. Kiffer a reçu les premiers soins dans une maison du voisinage, puis il a été transporté à l'hôpital St-Sauveur. Mais la gravité de ses blessures laisse peu d'espoir de la sauver.

Le directeur de l'institution des bœufs de Paris va publier la statistique du bœgattement pour le département du Nord, d'après la moyenne des 20 dernières années. Le département se trouve divisé en 8 catégories. La 1^{re} comprend les cantons qui, pour 1874, comptent moins de 1 bœgattement 100 habitants, la 2^e moins de 2 bœgues pour 100, la 3^e moins de 3, et ainsi de suite, jusqu'à la 8^e catégorie qui comprend 8,7 et 10,2 pour 100, de bœgues. Voici les 8 catégories des cantons:

1^{re} catégorie: Marchiennes, 0,0; Merville, 0,0; Carnières, 0,4; Solesmes, 0,4; Orchies, 0,6; Roubaix, 0,6; St-Amand, 0,6; Bouchain, 0,6; Lille, 0,9.

2^e catégorie: Condé, 1,0; Solre-le-Château, 1,1; Landry, 1,3; Tourcoing, 1,4;

Maubeuge, 1,7; Arleux, 1,7; Valenciennes, 1,7; Douai, 1,8; Cambrai, 1,9.

3^e catégorie: Pont-à-Marcq, 2,0; Landrecies, 2,6; Caudry, 2,4; Avesnes, 2,8; Berlaimont, 3,5; Gravelines, 2,8; Bavaul, 2,0; Clary, 2,9.

4^e catégorie: Quesnoy, 3,0; Maroing, 3,4; Dunkerque, 3,5; Cassel, 3,5; Bourbourg, 3,6; Hondschoote, 3,7; Seclin, 3,7.

5^e catégorie: Bailleul, 4,9.

6^e catégorie: Hazebrouck, 5,1; Bergues, 5,3; Cysoing, 5,3; Armentières, 5,4.

7^e catégorie: Trélon, 6,1; Wormhout, 6,1; Haubourdin, 6,1; Quesnoy s/m., 6,8.

8^e catégorie: Steenwoude, 8,7; La Bassée, 10,2.

Les semaines colorées minérales (suite) — des teintures dans lesquelles entrent le cuivre et le chrome, le poivre — propriétés, préparation, emploi du sulfate de cuivre, du sucre de Saturne, des chromates, etc.; manière de les reconnaître sur tissus.

Cours de Physique

Mercredi 5 mai à 8 heures du soir.

De